

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
Occitanie



A retenir

COLZA

Charançons de la tige du colza : Risque faible dans les parcelles protégées au cours de la semaine passée. Fort dans les autres situations.

COLZA

ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE ET OUEST OCCITANIE

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement composé de 43 parcelles. L'élaboration de l'analyse de risque 2019-2020 sera établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque s'appuie sur **19 observations**.

• Stades phénologiques et état des cultures

L'hiver dernier a été particulièrement pluvieux, notamment durant le mois de novembre. Aujourd'hui, on observe dans certaines situations des pourrissements du système racinaire par zone. Cet état est dû à la stagnation de l'eau durant plusieurs semaines, dans les mouillères par exemple. L'observation des plantes en sortie d'hiver est capitale pour évaluer l'état agronomique de la culture.

Les stades s'étalent entre C1 (BBCH30 : reprise de végétation), C2 (BBCH31 : entre nœuds visibles), D1 (BBCH50 : boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales) et D2 (BBCH53 : inflorescence principale dégagée. Boutons accolés). Le stade D1 concerne plus de 50% des parcelles du réseau, le stade D2 10%.

Rappel : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50% des plantes l'ont atteint.

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



Action du plan Ecophyto piloté
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

• Charançon de la tige du colza

Cette année, le vol du charançon de la tige du colza a démarré de façon intense et regroupée. Les conditions météorologiques lui ont été très favorables depuis maintenant 15 jours. Cette semaine, on retrouve en moyenne 11 charançons de la tige du colza dans les cuvettes (contre 13 individus en moyenne la semaine dernière). On note, dans le réseau et hors réseau, que des parcelles ont été protégées contre ce ravageur au cours du week-end du 08-09/02.

Attention toutefois, on retrouve également du charançon de la tige du chou, non nuisible pour le colza dans tous les départements où l'on voit du charançon de la tige du colza (**voir encadré ci-dessous pour éviter la confusion entre les deux charançons**).

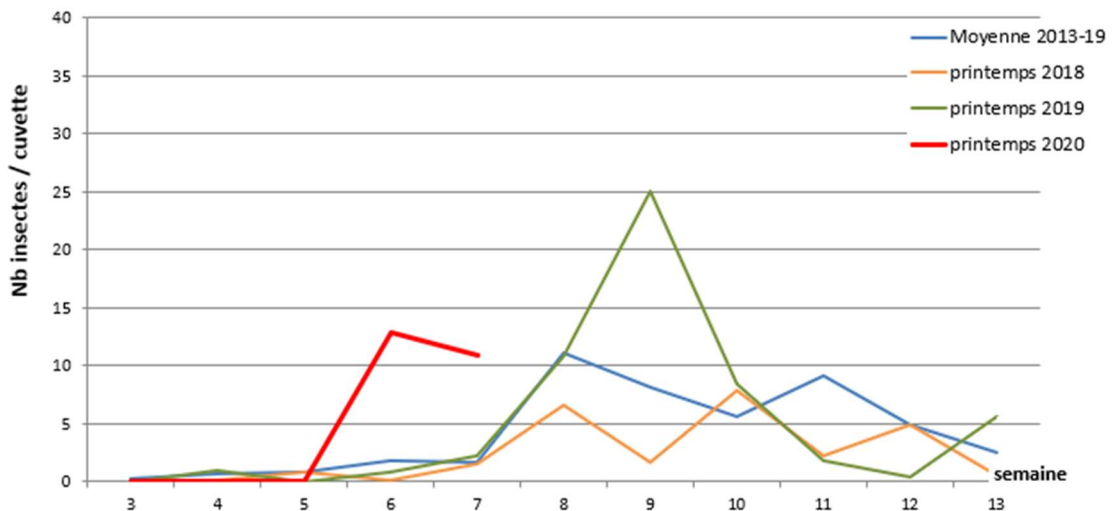
Pour rappel, la cuvette jaune est l'outil indispensable pour le suivi des ravageurs du colza tout au long de la campagne (dès l'automne et jusqu'au printemps).



Dégât engendré par le charançon de la tige du colza - Photo Terres Inovia

Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage du charançon de la tige du colza (CT)

Nb moyen de CT / cuvette (avec valeurs nulles)
Suivis BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Période de risque : Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil indicatif de risque : Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

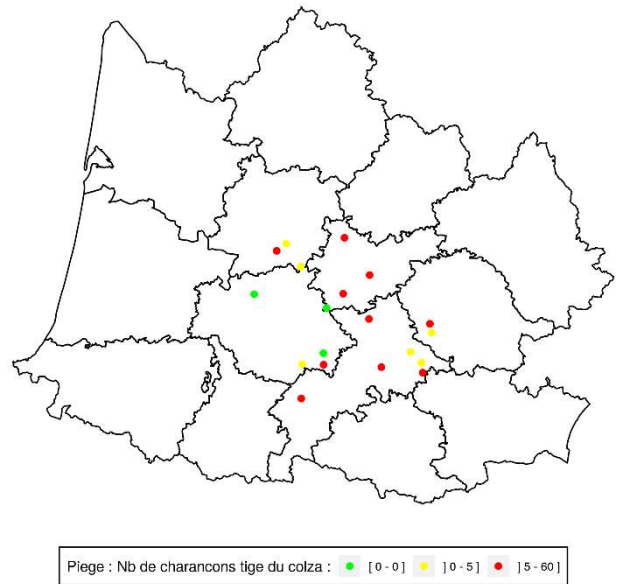
Évaluation du risque :

Risque faible dans les parcelles protégées au cours de la semaine passée. Fort dans les autres situations.

Le vol a débuté de manière intense et précoce la semaine dernière et il se prolonge cette semaine. Les températures douces ont permis une maturation rapide des femelles avant les premières pontes. Ce délai est estimé à 7 jours cette année. De plus, de nombreuses parcelles ont déjà atteint le stade C2.

A noter que pour ce ravageur, l'analyse de risque en réseau est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée.

Parcelles observées du 2020-02-06 au 2020-02-12



Le charançon de la tige du chou se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que le charançon de la tige du colza. Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs : attention donc à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

Charançon de la tige du chou (*Ceutorrhynchus quadridens*)

NON NUISIBLE

Extrémités des pattes rousses

Forte pilosité cendrée



Charançon de la tige du colza (*Ceutorrhynchus napi* Gyll.)

NUISIBLE

Extrémités des pattes noires

Pilosité courte, aspect brun



• **Pucerons cendrés**

La présence de pucerons cendrés est toujours signalée sur le territoire. Cette présence était déjà notée fin novembre dans le réseau BSV. Cette semaine, le ravageur est observé sur les parcelles du réseau situées dans la Haute-Garonne, le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne. Vigilance sur ces départements.

Evaluation du risque : Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour les pucerons cendrés à la reprise de végétation. Ceux-ci se concentrent par foyers au sein des parcelles, une observation méticuleuse des plantes doit par conséquent être réalisée.

Pour l'instant, l'activité de ce ravageur n'est pas importante sur notre territoire. Pour autant, les détecter dès aujourd'hui permettra d'être réactif le moment venu.

- **Méligèthes**

Les conditions climatiques, inhabituellement douces, ont également profité aux méligèthes. Elles sont de ce fait déjà présentes dans certaines parcelles du réseau. On les retrouve aujourd'hui sur plante et dans les cuvettes. Sur les 12 captures du ravageur en cuvette, 5 observateurs déclarent la présence de méligèthes (Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne). A très court terme, aucune intervention n'est requise. En effet, très peu de parcelles ont atteint le stade D2 (inflorescence dégagée). De plus, les conditions climatiques pourraient se rafraîchir, ce qui diminuerait l'activité de l'insecte. Enfin, les plantes de service très précoces, elles aussi en avance, devraient remplir pleinement leur rôle de piègeage.

Mémo Techniques alternatives Colza : Mélange variétal et méligèthes

L'association d'une variété de colza haute et très précoce à floraison en mélange à 5-10 % avec la variété d'intérêt peut permettre de réduire le niveau d'infestation des méligèthes sur la variété d'intérêt. Cela permet de rester en dessous des seuils d'intervention lorsque les infestations sont faibles ou de retarder la date d'intervention si les attaques sont plus fortes. Cette variété haute et très précoce sera plus attractive pour les méligèthes « protégeant » ainsi les plantes de la variété d'intérêt aux stades sensibles. En cas de forte pression, les plantes pièges ne seront pas suffisantes. Une observation régulière à la parcelle est toujours nécessaire.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- **pour la filière colza** par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :

- Pour Ouest Occitanie : AgriAgen, Antedis, Arterris, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, CASCAP, Conseil privée, Epi Salvagnacois, Ets Ladeveze, Ets Louit, Euralis, Pioneer, Qualisol, RAGT, Silos Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne.
- Pour la région Aquitaine : Alpad, Chambre d'Agriculture des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées Atlantiques, Ets Sansan, Terres du Sud, Terres Inovia, Terre Vie, agriculteur observateur (Dordogne et Landes).

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.